



COMMISSION DES JEUNES

Les décisions reprises ci-après sont publiées compte tenu des résultats connus de la saison 2017-2018, sous réserve des procédures en cours. Elles ne seront officielles qu'après extinction des délais d'appel propres à ces procédures. Les clubs doivent par ailleurs être en règle concernant le règlement financier.

→ Accessions et descentes de LIGUE à l'issue de la saison 2017/18

Compte tenu des classements homologués à l'issue de la saison et sous réserve d'éventuels appels ou procédures, la Commission diffuse les différentes montées/descentes.

Accessions LIGUE

Accède en U15 R2 : LIEVIN O

Accède en U16 R2 : VERMELLES US

Accède en U17 R2 : SAINT LAURENT

Accède en U19 R2 : ST POL

Descentes LIGUE

Reversé en U15 D1 : MARLES

Reversé en U16 D1 : VIMY, AVION

Reversé en U17 D1 : NEANT

Reversé en U18 D1 : MARLES (FG), BILLY MONTIGNY, VERMELLES

→ Accessions et descentes au sein du District à l'issue de la saison 2017-2018

Accessions DISTRICT U18

Accède de U18 D2 en U18 D1 : ANNEZIN, NOYELLES G, LESTREM (**l'Entente TINCQUIZEL/HABARCQ ne peut pas monter**)

Accède en U18 D3 en U18 D2 : ARRAS O, HAINES ES, ISBERGUE ES, MONTIGNY FC,

Accèdent de U16 D2 en U17 D1 : BONNIERES ST POL , TILLOY

Accessions DISTRICT U15

Accède en U15 D1 : ECOURT, LILLERS , WINGLES

Accède en U15 D2 : BREBIERES, HENIN, NOEUX

Descentes DISTRICT U18

Reversé de U18 D1 en U18 D2 : ANZIN MAROEUIL - BEAURAINS – ECOURT - VERMELLES 2 - WINGLES

Reversé de U18 D2 en U18 D3/4 : BULLY 2 – LOISON - BILLY BERCLAU* – CALONNE Ln -CARVIN RUCH* – LOISON - PAS

Reversé de U16 D1 en U18 D3/4 : BETHUNE ST 2

* En cas de retrait, il sera procédé au repêchage de ces équipes dans cet ordre : Carvin Ruch, Billy Berclau

Descentes DISTRICT U15

Reversé en U15 D2 : ASBBV, ANNEZIN, MARLES 2

Reversé en U15 D3/4 : AVION CHT -LIEVIN DIANA, TILLOY,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel des litiges sportifs et administratifs du district Artois dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision contestée.

→ Simulation des niveaux D1 et D2

Les équipes constituant les groupes D1 et D2 sont retenues par le Commission Jeunes selon des règles définies (voir PV du 26/06/2018).

SIMULATION GROUPE U14 D1 : AIRE OS - BRUAY USO - HENIN OL - LAVENTIE ES - LIEVIN OL - MARLES COS - NOEUX US - RC LENS 2 - ST LAURENT ES - ST POL US

SIMULATION GROUPE U15 D1 : ARTOIS AJ – ANZIN MAROEUIL – BILLY BERCLAU US – BILLY MONTIGNY CAR – ECOURT JS – LILLERS SC – MARLES – ROUVROY US – ST LAURENT ES 2 - WINGLES

SIMULATION GROUPE 15 D2 : ANNEZIN – ARRAS PPT AS – AUCHEL – BAP BERT VAULX AS – BEURAINS AS – BEUVRY US - BIACHE US - BREBIERES AS - CARVIN RUCH – HAINES ES – HENIN O – HENIN STADE – HESDIGNEUL US – LOOS USMM – MARLES 2 – MONTIGNY FC – NOEUX - NOYELLES GLT AC - VERMELLES US 2 – VIMY US

SIMULATION GROUPE U16 D1 : ANZIN MAROEUIL SC – ARTOIS AJ – BILLY BERCLAU US – BILLY MONTIGNY CAR – ECOURT JS – LILLERS - MARLES – ROUVROY US – ST LAURENT ES 2 - WINGLES

SIMULATION GROUPE U17 D1 : ANNEZIN – BARLIN– BEURAINS – BONNIERES - LIEVIN D - LIEVIN USA – MARLES – NOEUX - ST POL– VERMELLES -

SIMULATION GROUPE U18 D1 : ANNEZIN - BAP BERT VAULX AS - BILLY MONTIGNY - GONNEHEM UC – LESTREM – MARLES –NOYELLES GODAULT - ST LAURENT ES - VERMELLES 1 - VIMY US

SIMULATION GROUPE U18 D2 : ANZIN MAROEUIL - ARTOIS AJ - BEURAINS AS - BEUVRY UC - BOUBERS/C US - COURRIERES AS - ECOURT - GRENAY AG - HAINES ES - HESDIGNEUL US - ISBERGUES ES - MAISNIL US -MAZINGARBE EC - MONTIGNY - O ARRAS F - ROUVROY US - TINCQUIZEL/HABARCQ - ST NICOLAS/ROCLINCOURT - VERMELLES 2 - WINGLES

Chaque équipe ayant effectivement terminé le championnat 2017-2018 n'a le droit de participer qu'à une compétition en 2018-2019 ; elle doit faire son choix par l'engagement de l'équipe via Footclubs.

Par exemple : *je termine 3^{ème} en U15 D1, je peux accéder en U16 D1 ou rester en U15 D1 la saison suivante, mais il n'est pas possible de cumuler.*

Ces décisions sont insusceptibles d'appel et ne constituent qu'une simulation.

→ Engagement via FOOTCLUBS

Par ailleurs, cette procédure de pré-engagement ne dispense pas de remplir **INTEGRALEMENT** le **bordereau comptable** en y intégrant toutes vos équipes jeunes.

Date limite : pour ces niveaux, ce pré-engagement doit être établi avant le 15/07/2016. Les engagements faits après cette date seront considérés comme TARDIFS.

Pour la Commission Jeunes
Jean DENEUVILLE
Rémy DENEUVILLE
Pascal WATEL